

Que pour faire disparaître tout doute sur cette question, il est désirable qu'un acte du Parlement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et de l'*Irlande* soit passé pour définir les limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, comme suit : A l'est, par l'océan *Atlantique*, cette limite devant s'étendre au nord par le détroit de *Davis*, la baie de *Baffin*, le détroit de *Smith* et le chenal *Kennedy*, y compris toutes les îles qui s'y trouvent ou y sont adjacentes, et appartiennent à la *Grande-Bretagne* par droit de découverte ou autrement ; au nord, la frontière s'étendra de manière à comprendre tout le continent jusqu'à l'océan *Arctique* et toutes les îles qui s'y trouvent du côté de l'ouest jusqu'au cent quarante-unième méridien ouest de *Greenwich* ; et au nord-ouest par le territoire d'*Alaska* des *Etats-Unis*.

Qu'il est désirable que le Parlement du *Canada*, lorsque le transfert des susdits territoires aura été complété, ait le pouvoir de faire des lois pour leur bien-être et leur bon gouvernement futurs, et d'adopter toutes règles et règlements les concernant, ainsi qu'il est fait dans les autres territoires ; et le Parlement du *Canada* exprime sa volonté d'assumer tous les devoirs et obligations en résultant.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 31 mai, 1878.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :
De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :
Que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé la dite adresse à Sa Majesté la Reine en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les mots suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederick Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de *St. Michel* et *St. George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous le Sénat avons adopté une adresse à Sa Majesté sur le sujet des limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer, et nous prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre la dite adresse, en la manière que Votre Excellence jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.